
REGLEMENT MARA-TRAIL DE MARNE ET GONDOIRE 2026

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association **La Piste des Coquelicots** organise, avec le soutien de la **Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire** et de l'**Office de Tourisme**, la 19ème édition du Mara-Trail de Marne et Gondoire.

ARTICLE 2 : PROGRAMME DES ÉPREUVES

Départ et arrivée : Parc Culturel de Rentilly à Bussy-Saint-Martin

1 - Mara-Trail 42,195 km

- En individuel ou par équipe (en relais jusqu'à 9 coureurs)
- Parcours traversant les 20 communes de Marne et Gondoire
- Âge minimum : 20 ans (né avant le 27/09/2006)
- Durée maximale : 7 heures (barrière horaire intermédiaire : 3h45 au ravitaillement de Chanteloup au 25,6 km)

2 - Trail 12 km


- Âge minimum : Catégorie Cadet (né avant 2010 Attention catégorie valable à compter du 1 septembre 2026)
- Parcours chronométré

3 - Randonnée 12 km

- Accessible à tous, à partir de 8 ans, sans classement
- Départ distinct, non chronométré et sans classement, sur le même parcours que le trail

4 - Courses Enfants

Les courses enfants sont ouvertes gratuitement, et organisées selon l'année de naissance :

 Attention catégorie valables à compter du 1er septembre 2026

- ✨ **Eveil Athlé (2018 à 2020)** : 900 m
- ✨ **Poussins (2016 à 2017)** : 1,5 km
- ✨ **Benjamins + Minimes (2012 à 2015)** : 2,6 km

Le port d'un déguisement en lien avec le thème 2026 "Carnaval" est fortement encouragé.

ARTICLE 3 : RAVITAILLEMENT & ACCOMPAGNEMENT

- 8 ravitaillements + 1 à l'arrivée (soit 9 points au total) permettant des relais sur le mara-trail
- Ravitaillements prévus pour toutes les épreuves
- 1 seul vélo accompagnateur autorisé par équipe
- Vélos interdits aux ravitaillements (réservés aux coureurs uniquement)

Important : aucun gobelet ne sera fourni sur les ravitaillements.

Chaque participant doit impérativement prévoir son propre contenant (gobelet, flasque, gourde...).

ARTICLE 4 : RÉCOMPENSES

- Tee-shirt et médaille pour tous les participants du mara-trail et du trail 12 km
- Tee-shirt offert à tous les participants des courses enfants
- Podiums avec coupes (ou lots pour les enfants) :
 - Top 3 hommes et femmes (scratch) – mara-trail individuel & trail
 - Premiers de chaque catégorie – mara-trail individuel & trail
 - Top 3 équipes au relais
 - Top 3 filles et top 3 garçons de chaque course enfant

Remise des récompenses prévue vers 16h (horaire indicatif) le jour de la course.

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS

- Inscriptions en ligne jusqu'au **vendredi 25 septembre 2026 à 18h**
- Inscriptions sur place possibles pour les individuels, les marches et les enfants le **samedi 26 septembre 2026 de 14h à 18h**
- Inscriptions sur place possibles le dimanche **uniquement** pour les courses enfant et au plus tard 1h avant le départ de la course.
- Pas d'inscription sur place pour les équipes (limite : 100 équipes)

Tarifs :

- Mara-Trail individuel : 40€ jusqu'au 15 septembre inclus et 45 € à partir du 16 septembre
- Mara-Trail équipe : 20€ par relayeur jusqu'au 15 septembre inclus et 25 € à partir du 16 septembre
- Trail 12 km : 20€ jusqu'au 15 septembre inclus et 25 € à partir du 16 septembre
- Randonnée : 5€ jusqu'au 15 septembre inclus et 10 € à partir du 16 septembre
- Courses enfants : gratuit

Retrait des dossards :

- Samedi 26 septembre 2026 de 14h00 à 18h00 (au Parc de Renteilly)
- Dimanche matin de 7h00 à 8h30 (fortement déconseillé)

 Privilégiez le retrait le samedi pour plus de confort. Prévoyez 4 épingles à nourrice par participant.

ARTICLE 6 : JUSTIFICATIF DE SANTÉ

Conformément aux règles en vigueur :

- Licenciés FFA : licence en cours (Licence valable à compter du 1er septembre 2026 soit **licence de 2026/2027**)
 - Autres participants : **Attestation PPS (Parcours Prévention Santé)**
 - Enfants : Autorisation parentale et questionnaire santé parental possible (sauf si réponses nécessitent certificat médical)
-

ARTICLE 7 : SÉCURITÉ

Le parcours peut emprunter certaines routes ouvertes à la circulation.

Les intersections sont encadrées par des signaleurs.

Les participants ne sont **pas prioritaires** et doivent respecter le code de la route.

ARTICLE 8 : ASSISTANCE MÉDICALE

Une antenne médicale est présente sur site toute la journée.

Elle peut décider à tout moment de mettre hors course un participant pour raisons de santé.

ARTICLE 9 : COMMUNICATION & DONNÉES PERSONNELLES

L'inscription implique l'autorisation d'utiliser les images prises pendant la course pour la communication de l'association. Les résultats peuvent être publiés (nom, prénom, chrono, catégorie).

Conformément à la loi Informatique et Liberté, chaque participant peut demander la rectification ou la suppression de ses données personnelles, par mail ou courrier.
